

Janvier 2020
FL841A
NHTSA n° 19V-869
Transports Canada n° 2019-611

Objet : Boulons de l'embrayage du ventilateur du châssis d'autobus scolaire FCCC

Modèles concernés : certains châssis d'autobus scolaires B2 de FCCC des années modèles 2020 et 2021 (Thomas Built Buses Saf-T-Liner C2) construits entre le 21 janvier 2019 et le 11 octobre 2019, équipés d'un moteur DD5.

Renseignements généraux

Au nom de sa filiale en propriété exclusive Freightliner Custom Chassis Corporation, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) lance le rappel volontaire FL841 en vue de modifier les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 251 véhicules.

Sur certains véhicules, le serrage des boulons du ventilateur peut être inadéquat. Un mauvais serrage des boulons du ventilateur peut entraîner un relâchement du ventilateur, qui pourrait entrer en contact avec les composants environnants et potentiellement se détacher complètement du moteur. Le bruit produit par le ventilateur relâché devrait être très audible et le chauffeur de l'autobus scolaire pourrait devoir s'arrêter rapidement sans pouvoir choisir d'endroit sécuritaire. L'autobus scolaire alors hors service devra être évacué dans une circulation non contrôlée, augmentant ainsi les risques de blessure.

Les boulons de l'embrayage du ventilateur et du moyeu, situés à l'avant du moteur, seront remplacés. Les réparations seront effectuées par les centres de réparation et d'entretien agréés Daimler Trucks North America.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de pièces(s), figurant dans la liste ci-dessous, de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

REMARQUE : Du Loctite 242 est requis pour cette réparation. Vous pouvez demander une indemnisation jusqu'à 10,00 pour du Loctite 242 sur la demande de remboursement.

Si nos dossiers indiquent que votre établissement concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL841, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

Janvier 2020
FL841A
NHTSA n° 19V-869
Transports Canada n° 2019-611

Tableau 1 - Pièces de remplacement pour la campagne FL841

Numéro de campagne	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté par pièce
FL841A	BOULON	DDE N910105010007	4 chacune
	BOLT-HEX,FLANGE HEAD-SCREW, HEX FLANG,M8	23-13345-020	6 chacune
	5/16-18 GRD8 NYLN LOCK,6PCS	HOR 16394	6 chacune
	BLANK COMPLETION STICKER	WAR260	1 chacune

Table 1

Pièces retirées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces retirées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces retirées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL841A	Remplacement des boulons de l'embrayage du ventilateur et du moyeu du ventilateur	2,2	996-F200A	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Table 2

IMPORTANT : Une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve pas dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demands de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Campagne, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (**FL841-A**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL841-000**.
- Dans le champ Pièces, saisissez le(s) numéro(s) de trousse ou de pièce approprié(s), comme indiqué dans le tableau Pièces de remplacement.

REMARQUE : Du Loctite 242 est requis pour cette réparation. Vous pouvez demander une indemnisation jusqu'à 10,00 pour du Loctite 242 sur la demande de remboursement.

- Dans le champ Main-d'œuvre, saisissez d'abord le SRT approprié parmi ceux qui figurent dans le tableau Temps de réparation. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-6010A pour le temps imparti aux tâches administratives.

Janvier 2020

FL841A

NHTSA n° 19V-869

Transports Canada n° 2019-611

- Le code VMRS des composants est **F99-999-005** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- **États-Unis et Canada — Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
 - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est admissible à un remboursement. (Reportez-vous à la section « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement.)
 - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
 - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
 - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
 - Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la pré-approbation.
 - Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : Vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'est pas déjà terminée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties sur le site DTNACconnect.com/WSC pour toute question ou demande d'information complémentaire.

Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire international.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les stocks de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veuillez prendre note que la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, comme modifiée (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Janvier 2020

FL841A

NHTSA n° 19V-869

Transports Canada n° 2019-611

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : Boulons de l'embrayage du ventilateur du châssis d'autobus scolaire FCCC

Avis destiné à nos clients américains : Le présent avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Le présent avis vous est envoyé conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile. La présente a pour but de vous informer que votre véhicule est susceptible d'avoir un défaut qui pourrait porter atteinte à la sécurité humaine.

Au nom de Freightliner Custom Chassis Corporation, sa filiale en propriété exclusive, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défectuosité reliée à la sécurité des véhicules moteur existe sur certains autobus scolaires B2 de FCCC des années modèles 2020 et 2021 (Thomas Built Buses Saf-T-Liner C2) construits entre le 21 janvier 2019 et le 11 octobre 2019, équipés d'un moteur Detroit Diesel DD5.

Sur certains véhicules, le serrage des boulons du ventilateur peut être inadéquat. Un mauvais serrage des boulons du ventilateur peut entraîner un relâchement du ventilateur, qui pourrait entrer en contact avec les composants environnants et potentiellement se détacher complètement du moteur. Le bruit produit par le ventilateur relâché devrait être très audible et le chauffeur de l'autobus scolaire pourrait devoir s'arrêter rapidement sans pouvoir choisir d'endroit sécuritaire. L'autobus scolaire alors hors service devra être évacué dans une circulation non contrôlée, augmentant ainsi les risques de blessure.

Les boulons de l'embrayage du ventilateur et du moyeu, situés à l'avant du moteur, seront remplacés. Les réparations seront effectuées par les centres de réparation et d'entretien agréés Daimler Trucks North America.

Veillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com. À l'onglet « Menu », sélectionnez « Contact », faites défiler les options vers le bas jusqu'à « Find a Dealer » (Rechercher un concessionnaire), puis sélectionnez la marque appropriée. Le rappel volontaire prend environ deux heures et demie et sera effectué sans aucuns frais pour vous. Vous pouvez confirmer que votre véhicule est concerné par cet avis de rappel grâce à l'adresse URL suivante: <https://dtna-dlrinfo.prd.freightliner.com:48518/VinLookup/vin-module/getVinLookupPage>

Vous pourriez être responsable de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq jours ouvrables. Si vous avez payé les réparations liées au problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible à un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Si vous avez des questions sur cet avis de rappel, veuillez communiquer avec le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi ou par courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com. **Avis destiné à nos clients américains :** S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou visiter le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Si vous désirez déposer une plainte au sujet de ce rappel, vous pouvez communiquer avec Transports Canada - Sécurité routière, au 80 rue Noël, Gatineau, Québec J8Z 0A1, ou composer le 1-800-333-0510.

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Page 4

Janvier 2020
FL841A
NHTSA n° 19V-869
Transports Canada n° 2019-611

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** les réparations liées au problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir les documents originaux ou des copies lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation, qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé les réparations
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule
- Le coût total réclamé pour les réparations
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit)

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Janvier 2020
FL841A
NHTSA n° 19V-869
Transports Canada n° 2019-611

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : Boulons de l'embrayage du ventilateur du châssis d'autobus scolaire FCCC

Modèles concernés : certains châssis d'autobus scolaires B2 de FCCC des années modèles 2020 et 2021 (Thomas Built Buses Saf-T-Liner C2) construits entre le 21 janvier 2019 et le 11 octobre 2019, équipés d'un moteur DD5.

Remplacement de l'embrayage du ventilateur et du boulon du moyeu du ventilateur

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL841 indiquant que ce travail a déjà été effectué. L'étiquette de base est généralement apposée au-dessus de la vitre du conducteur. Si un autocollant est présent, aucune intervention n'est requise. Si aucun autocollant n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Garez le véhicule sur une surface plane, coupez le moteur et serrez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Retirez les six écrous qui fixent l'ensemble de la pale de ventilateur à l'embrayage de ventilateur, puis mettez le ventilateur de côté. Jetez les écrous.
4. Débranchez le connecteur de l'embrayage du ventilateur.
5. Retirez le boulon et l'écrou de la sangle anti-rotation, puis mettez-les de côté. Reportez-vous à la [figure 1](#).

Janvier 2020
FL841A
NHTSA n° 19V-869
Transports Canada n° 2019-611

6. Desserrez, mais ne retirez pas les six boulons de l'embrayage du ventilateur. Reportez-vous à la [figure 1](#).

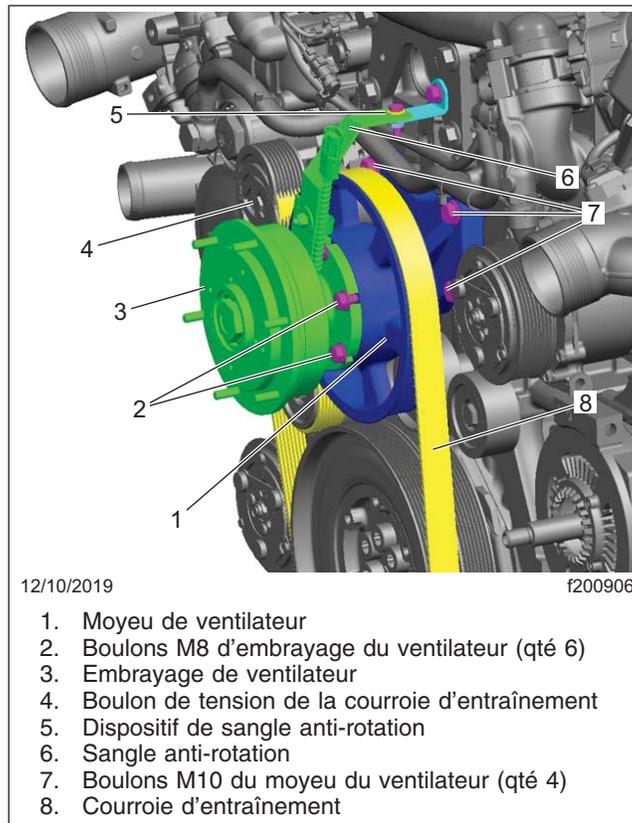


Fig. 1, Ensemble de l'embrayage de ventilateur

REMARQUE : L'écrou hexagonal du tendeur de chaîne est très court et peut entraîner facilement un déboîtement de la douille.

7. À l'aide d'une clé à cliquet à manche long munie d'une douille de 15 mm, appuyez doucement sur le tendeur de la courroie d'entraînement, puis dégagez la courroie de la poulie de renvoi.
8. Retirez les six boulons de l'embrayage du ventilateur, puis mettez l'embrayage du ventilateur de côté.

REMARQUE : Appliquez du Loctite^{MD} 242 sur les filetages de chaque boulon avant de les installer.

9. En suivant une séquence de desserrage croisée, retirez et remplacez les quatre boulons du moyeu du ventilateur, un à la fois. Serrez les nouveaux boulons à un couple de 47 ± 5 N·m (35 ± 4 lbf·pi).

REMARQUE : Appliquez du Loctite^{MD} 242 sur les filetages de chaque boulon avant de les installer.

10. Installez l'embrayage du ventilateur en utilisant des boulons neufs.

10.1 Assurez-vous que l'embrayage du ventilateur est correctement installé sur le moyeu et que les nouveaux boulons sont bien en place et serrés à la main avant de les serrer complètement.

REMARQUE : L'écrou hexagonal du tendeur de chaîne est très court et peut entraîner facilement un déboîtement de la douille.

10.2 À l'aide d'une clé à cliquet à manche long munie d'une douille de 15 mm, appuyez doucement sur le tendeur de la courroie d'entraînement, puis faites passer la courroie sur la poulie de renvoi. Assurez-vous que la courroie d'entraînement est alignée sur toutes les poulies. Répétez l'opération au besoin pour aligner correctement la courroie d'entraînement.

Janvier 2020

FL841A

NHTSA n° 19V-869

Transports Canada n° 2019-611

- 10.3 Serrez les boulons à un couple de 23 ± 3 N·m (17 ± 2 lbf·pi).
11. Installez la sangle anti-rotation en utilisant le matériel de fixation retiré précédemment. Serrez le boulon à un couple de 678 N·cm (60 lbf·po).
 12. Rebranchez le connecteur de l'embrayage du ventilateur.
 13. Fixez l'ensemble de la pale de ventilateur en utilisant des pièces de fixation neuves. Serrez les écrous à un couple de 26 N·m (19 lbf·pi) en suivant une séquence croisée.
 14. Démarrez le moteur et écoutez s'il existe un bruit inhabituel. Regardez la courroie d'entraînement et assurez-vous qu'elle est correctement alignée.
 15. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259). Écrivez le numéro de rappel, FL841, sur un autocollant de parachèvement vierge (Formulaire WAR260), puis collez-le sur l'étiquette de base pour indiquer que le rappel a été effectué.